



Commune de
PERROY

Perroy, le 14 février 2022 / HSA/MAGR-IRA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 17 mars 2022

Préavis N° 02/2022

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 61'000.00 TTC POUR L'ENTRETIEN ET L'ÉQUIPEMENT PUBLIC DE L'ESPLANE DE LA BUTTE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En 2021, la Municipalité a réalisé les travaux de rénovation de la place de jeux de l'esplanade des Barbettes appelée communément "la Butte".

Par le présent préavis, poursuivant cet objectif d'entretien et de rénovation, la Municipalité propose au Conseil communal un entretien minimal du parc et des équipements nécessaires pour l'accueil des manifestations dont notamment l'Abbaye de Perroy.

2. Historique

L'esplanade des Barbettes a été aménagée en 1987 avec la construction de l'abri public de Protection civile.

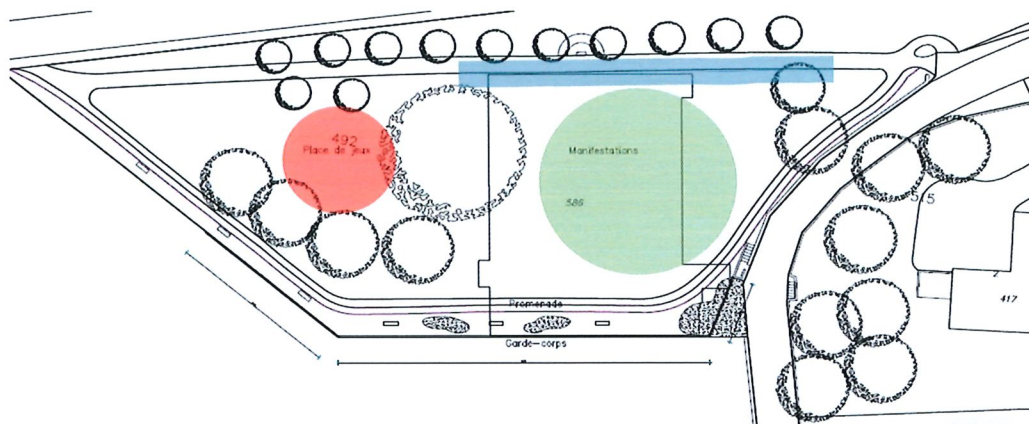
Ce lieu emblématique est très apprécié par les perrolans. Il accueille les festivités de l'Abbaye de Perroy mais également les célébrations du 1^{er} août. L'esplanade offre un point de vue unique sur l'arc lémanique.

3. Projet

À la suite de la création de la nouvelle place de jeux, la Municipalité projette divers travaux d'entretien dans le secteur. Il est en effet prévu de revoir la promenade sud, d'y installer un éventuel garde-corps en lieu et place de la végétation et de rénover les sanitaires publics. La Municipalité précisera ses intentions, en temps utile, auprès du Conseil communal.



Commune de
PERROY



Pour l'immédiat, la Municipalité propose au Conseil communal un entretien minimal du parc et des équipements nécessaires pour l'accueil des manifestations publiques dont prochainement l'Abbaye de Perroy et la fête du 1^{er} août.

L'Abbaye de Perroy a lieu tous les quatre ans. La prochaine édition aura lieu cet été du 13 au 15 août 2022.

4. Description des travaux

Travaux paysagers

- Cheminement piétonniers nord
Le cheminement piétonnier nord doit être rafraîchi.
- Assainissement et drainage
La pose d'un drainage permettra la bonne évacuation des eaux de pluie afin d'éviter les goulles en cas de fortes précipitations.



Équipement public

- Remplacement du tableau électrique pour les manifestations
La mise à disposition d'électricité pour les manifestations nécessite l'intervention d'une entreprise pour chaque branchement ainsi qu'un compteur spécial pour la durée de la manifestation. La puissance électrique est insuffisante pour le besoin des manifestations. Pour cela, il est proposé de poser un nouveau tableau électrique communal et d'acheter la puissance nécessaire (200 Ampères) à la Romande Energie.





Commune de
PERROY

5. Planning

Les travaux seront réalisés dès l'obtention du crédit demandé pour la prochaine Abbaye de Perroy qui aura lieu en août.

6. Coûts

Le coût des travaux est estimé à un montant de **CHF 61'000.00 TTC**.

Ce coût détaillé ci-dessous comprend l'ensemble des travaux prévus par le projet incluant une réserve d'environ 3% pour les imprévus.

	Total TTC	61 000.00	100%
Travaux paysagers	8 000.00	13%	
1 Cheminement nord et parc	8 000.00	13%	
Réfection chemin nord		5%	
Protection de l'arbre (copeaux)		3%	
Réfection pelouse		5%	
Équipement public	53 000.00	87%	
1 Tableau électrique manifestations	51 000.00	84%	
Tableau électrique		28%	
Puissance Romande énergie		56%	
3 Divers et imprévus	2 000.00	3%	

7. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

8. Amortissement

Selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes, ce montant sera amorti en 10 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès 2023.

9. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :



Commune de
PERROY

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N°01/2022,
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances,
- entendu le rapport de la commission technique,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le préavis municipal no 02/2022, portant sur une demande de crédit de CHF 61'000.00 TTC pour l'entretien et l'équipement de l'esplanade de la Butte ;
- d'accorder un crédit de CHF 61'000.00 TTC, pour l'entretien et l'équipement de l'esplanade de la Butte ;
- de financer cette opération avec les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 17 al. 7 du Règlement du Conseil communal ;
- d'amortir le crédit de CHF 61'000.00 TTC sur 10 ans.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 14 février 2022

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire

Didier Haldimann

Isabelle Reymond Aubert

Municipale responsable : Madame Hélène Saxer